

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 novembre 2021

Objet : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 23 novembre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN,

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie CHAVANON à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Yves COSCAS à Madame Jacqueline BELHOMME, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick De la MARQUE, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint emploi, concours santé et action sociale, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2021-51 du 5 octobre 2021 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Considérant que des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité, en lien avec l'activité du CIG, justifient le recrutement d'agents supplémentaires de catégorie A, B et C.

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels au titre de l'année 2022, pour un accroissement temporaire d'activité au sein du CIG pour une durée de :

- 12 mois sur le cadre d'emplois d'attaché territorial
- 12 mois sur le cadre d'emplois de rédacteur territorial
- 36 mois sur le cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial.

Ces agents pourront être recrutés sur les cadres d'emplois d'attaché territorial, de rédacteur territorial ou d'adjoint administratif territorial.

Article 2 : DIT que la rémunération correspondant à ces emplois temporaires sera fixée par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois précités, selon la formation et l'expérience des candidats, et comprendra le régime indemnitaire alloué aux autres agents de l'établissement relevant de ces grades.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne